

# Plein cadre

## Décryptage

# Durée des objets : soupçon sur les firmes

L'affaire Apple relance le débat sur l'obsolescence programmée. En pointe sur cette question, la France s'est dotée d'une loi spécifique en 2015. Une enquête est déjà en cours



Visé par plusieurs procédures judiciaires, Apple a présenté des excuses, quelques jours après avoir admis avoir volontairement ralenti d'anciens modèles de téléphones. Epson est lui aussi dans le collimateur pour obsolescence programmée. PHOTOS AFP ET MAXPPP

YANN SAINT-SERNIN  
y.saint-sernin@sudouest.fr

Apple a-t-il trouvé une martingale pour inciter ses clients à renouveler leurs iPhone plus souvent que nécessaire ? L'accusation court depuis plusieurs années. Mais si elle n'est pas, à ce stade, confirmée, elle vient de s'enrichir d'un nouvel argument. Au point que la firme de Cupertino (Californie), qui a vécu une fin d'année difficile, a dû se résoudre à présenter des excuses.

C'est un blogueur américain qui a découvert le pot aux roses. Il a relevé que la dernière mise à jour de l'iOS (le système d'exploitation des iPhone) provoquait discrètement un ralentissement de certaines fonctions sur les iPhone les plus anciens. De là à imaginer que le but de la multinationale est de dégrader les performances de l'appareil pour inciter l'utilisateur à acheter un modèle plus récent, il n'y a qu'un pas. Que se refuse, bien sûr, à franchir Apple.

Mais la firme a bien reconnu que la mise à jour ralentissait l'appareil et qu'elle n'avait pas prévenu les utilisateurs de cette fâcheuse consé-

quence. À l'en croire, cette stratégie aurait pour seul objectif de compenser l'usure de la batterie. Avec le temps, celle-ci devient moins efficace et Apple assure que le ralentissement de certaines fonctions permet d'éviter des coupures intempestives.

### Des plaintes pour tromperie

L'argument peine à convaincre tous les utilisateurs. Aux États-Unis, des actions de groupe ont été lancées contre le groupe accusé de « tromperie ». Des plaintes auraient surgi en Israël. Et en France, une association entend bien éprouver, à travers cette affaire, le délit gravé dans la loi en 2015 « d'obsolescence programmée ».

« On peut se demander pourquoi ce phénomène n'a pas été constaté chez les autres marques qui utilisent pourtant le même type de batterie. Par ailleurs, si Apple est de bonne foi, pourquoi ne l'a-t-il pas dit ? », questionne l'avocat de l'association Halte à l'obsolescence programmée (Hop), M<sup>e</sup> Émile Meunier, qui soutient la plainte. Autre argument pour l'association : l'arrivée des mises à jour semble coïncider régulièrement avec la sortie d'un nouvel iPhone. . .

L'obsolescence programmée, qui consiste à diminuer volontairement

la durée de vie d'un produit pour favoriser de nouveaux achats, est vieille comme la révolution industrielle. Parmi les exemples les plus célèbres, celui de la firme américaine Dupont de Nemours qui avait déposé, en 1937, le brevet du bas nylon, réputé inusable. Avant de se raviser et de modifier la formule afin de le rendre un tantinet moins durable !

La première initiative est plus ancienne encore. Elle remonte à 1924. Et concerne les ampoules à incandescence. Elle est aujourd'hui connue sous le nom de cartel Phoebus. Il désigne la réunion des principaux fabricants afin d'échanger des brevets et réguler la production. Les archives

ont montré que de ce cartel est né un étonnant « Comité des 1 000 heures ». Le but ? Limiter la durée de vie des filaments tungstène qui promettaient d'être quasiment éternels !

Dans une caserne de pompiers de Californie, on a retrouvé une ampoule à incandescence qui brille presque sans interruption depuis... 1901. Soit vingt ans avant que les firmes ne décident de s'inquiéter de la durée de vie des ampoules. . .

« Aujourd'hui, le secteur le plus exposé est le logiciel. Avec une ligne de code, vous pouvez faire buguer un objet même à distance. Dans un délai très court, rares seront les objets qui ne contiendront pas du code.

### LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La question de la durée de vie des objets, au-delà des questions de droits des consommateurs, contient de fortes implications environnementales. C'est le sens d'un rapport des Nations Unies rendu public à l'automne dernier. Celui-ci s'occupait de la durée au-delà de laquelle il est intéressant d'un point de vue écologique de remplacer un produit par une version neuve, compte tenu de son impact à la fabrication. Le rap-

port conclut par exemple qu'une machine à laver ou un frigo devrait durer au minimum dix ans avant d'être changé ; un téléphone portable, au moins cinq ans (loin des vingt mois en moyenne dans les pays développés) ; un ordinateur portable, au moins sept ans, voire beaucoup plus selon des hypothèses hautes. De quoi mettre gouvernements, entreprises mais aussi consommateurs face à leurs responsabilités. . .

Pensez qu'il y a par exemple 100 millions de lignes de code dans une voiture connectée », s'alarme M<sup>e</sup> Meunier.

### Epson : enquête en France

Au moment de l'ouragan Irma, le fabricant de voitures électriques Tesla avait suscité un vif émoi en annonçant avoir décidé d'augmenter à distance l'autonomie des batteries de ses voitures pour aider les gens à fuir. Le geste était certes noble. « Mais cela montre l'immense pouvoir des firmes sur la vie des objets qu'elles produisent », relève l'avocat.

Les consommateurs pourraient ne pas être au bout de leurs surprises. Notamment en France, seul pays à avoir instauré le délit d'obsolescence programmée. Le parquet de Nanterre vient justement d'ouvrir une enquête visant Epson, suite à une autre plainte contre plusieurs constructeurs d'imprimantes.

En cause, les cartouches d'encre. Plusieurs consommateurs soupçonnent des constructeurs d'avoir installé une puce sur ces cartouches, permettant de les considérer comme vides bien avant qu'elles ne le soient réellement.

« L'arrivée des mises à jour douteuses semble coïncider régulièrement avec la sortie d'un nouvel iPhone... »

Autre « astuce » soupçonnée, une puce placée cette fois sur un tampon absorbant de la machine. Au bout d'un certain nombre d'impressions, le tampon serait réputé plein (souvent à tort) et bloque l'imprimante. Selon les plaignants, le changer serait presque aussi cher que changer d'imprimante. Le bug serait tellement connu que des programmeurs auraient déjà mis au point des logiciels libres sur Internet pour débloquer la puce.

### Ventes forcées ?

Y a-t-il une volonté d'inciter à changer d'imprimante ? « Les constructeurs gagnent de l'argent sur les cartouches. Leurs principaux concurrents sont ceux qui fabriquent des cartouches compatibles vendues parfois jusqu'à deux fois moins chers que l'original du constructeur. On peut se demander si les constructeurs ne multiplient pas les nouvelles versions d'imprimantes, dont la seule nouveauté concerne la compatibilité des cartouches. Amener les gens à changer d'imprimante, ce serait alors les obliger à se fournir en cartouches chez le constructeur, le temps que leurs concurrents aient le temps de reproduire les nouvelles », évoque M<sup>e</sup> Meunier.

La justice devra dire si les faits dénoncés sont avérés et s'ils tombent tous sous le coup de la loi. Établir une éventuelle stratégie des industriels sera sans doute plus complexe qu'il n'y paraît. D'éventuels contrevenants peuvent se voir infliger des amendes allant jusqu'à 5% du chiffre d'affaires. Bien sûr avec Apple, cela représenterait une somme. . .